

## CONVENTION DE STAGE

### Article 1 : Objet de la Convention

La Présente Convention a pour objet d'organiser les rapports entre l'Entreprise Sponsor, le Stagiaire, et l'Entreprise d'accueil.

L'Entreprise sponsor mentionnée ci-dessous s'engage à mettre en relation le stagiaire et l'entreprise d'accueil en vue de la réalisation du stage.

L'Entreprise d'accueil mentionnée ci-dessous accepte d'accueillir en stage, dans les conditions définies ci-après, un(e) étudiant(e) inscrit dans les universités ou écoles partenaires de ce projet.

La finalité et les modalités du stage sont définies dans le présent document.

### Article 2 : Signataires

#### ENTREPRISE SPONSOR

**La SOCIETE TAEF Advisory Company**, société à responsabilité limitée, de droit tunisien, au capital de Vingt Mille Dinars tunisiens (1 670,00 TND), immatriculée au Registre du Commerce de Tunis sous le numéro B01241172013, titulaire du matricule fiscal n° 1328297G/A/M/000 ayant son siège social sis à Immeuble Zénith, Rue de la Bourse, Les jardins du Lac, 1053, Tunis, Tunisie, représentée aux fins des présentes par sa gérante **Mme HELA FOURATI**

#### ENTREPRISE D'ACCUEIL

Nom de l'entreprise : Centre Financier Aux Entrepreneurs CFE  
Représentée par : Bourgelas Sylvain En qualité de : **gérant**  
Adresse : 33 Rue d'Italie 1000 Tunis Centre-ville.

Téléphone. : 71 258 255  
Email : rh@cfe.com.tn  
Nature de l'activité de l'entreprise : Micro-finance

#### STAGIAIRE

Nom et prénom : CHERMITI Mouna  
Date et lieu de naissance : 05/08/1997  
Nationalité : Tunisienne  
Adresse : Avenue Abdellarhman Elbahri, Boumhal, Ben Arous  
Téléphone : 52 652 265  
Email : mounachermiti2016@gmail.com

Les Signataires sont désignés ci-après collectivement les « **Parties** » et individuellement une « **Partie** ».

### Article 3 : Etudes ou Formations suivies par le Stagiaire

Nature des études ou de la formation : Enseignement Supérieur

Diplôme préparé ou qualification visée : Licence Fondamentale En Science De Gestion, Spécialité Finance  
Niveau atteint (Licence, Master etc.) : 3ème année licence

#### **Article 4 : Objectif et Programme du stage**

Ce stage a pour objet essentiel de permettre au stagiaire la mise en pratique des outils théoriques et méthodologiques acquis au cours de sa formation, d'identifier ses compétences et de se familiariser avec le métier exercé par l'entreprise d'accueil.

Le stage a également pour but de permettre au stagiaire de s'informer sur le fonctionnement de l'entreprise d'accueil et sur les aspects de son activité.

#### **Les missions du stagiaire seront les suivantes :**

*« Rôles intégrés, l'aide à l'élaboration du rapport trimestriel de gestion des risques aussi bien qu'un travail de suivi concernant la conformité de la réglementation »*

Le stagiaire sera pris en charge au sein de l'entreprise d'accueil par un maître de stage. CFE avec

#### **Article 5 : Lieu-Durée-Horaires du stage**

**Le stage aura lieu à :** Centre Financier Aux Entrepreneurs CFE

**La durée du stage est de deux (2) Mois. Il se déroule du 08/07/2019 au 08/09/2019**

#### **Les horaires de présence effective du stagiaire sont les suivants :**

Ces horaires ne peuvent en aucun cas excéder 35 heures par semaine.

#### **Article 6 : Statut du stagiaire**

Pendant toute la durée du stage, le stagiaire conserve son statut antérieur (élève, étudiant ...) et reste sous l'autorité et la responsabilité de l'établissement d'enseignement ou de l'organisme de formation auquel il appartient.

La présente convention ne constitue aucunement un contrat de travail.

Le stagiaire n'est pas pris en compte pour l'appréciation de l'effectif de l'entreprise.

Pendant toute la durée du stage, le stagiaire est tenu de respecter les conditions de fonctionnement de l'entreprise d'accueil.

Il est soumis au règlement intérieur de l'entreprise d'accueil (qui devra être porté à sa connaissance), notamment en ce qui concerne les règles d'éthique, de discipline, d'hygiène et de sécurité.

En cas de manquement à la discipline, l'entreprise d'accueil se réserve le droit de mettre fin au stage.

#### **Article 7 : Absences-Rupture du stage**

En cas d'absence prévisible, le stagiaire devra prévenir au préalable et par écrit son maître de stage au sein de l'entreprise d'accueil.

